Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 16 Rabiaa II 1442
1 Décembre 2020

N° 88

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés anonymes **2654**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2654**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2659**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2664**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2666**
Avis aux créanciers..... **2672**
Convocations
Sociétés anonymes **2673**
Sociétés à responsabilité limitée **2678**
Autres sociétés **2678**
Divers
Avis au public..... **2679**
Rectificatifs **2679**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés anonymes

Notice destinée à l'information du public concernant la constitution d'une SA

Faisant appel public à l'Epargne

Dénomination sociale : «MOBIUS HOLDING».

Forme juridique : Société Anonyme faisant appel public à l'épargne.

Capital social : 50.000 dinars.

Siège social : 2, rue du pinçon, Kantaoui, Hammam Sousse, Tunisie

Objet social : la détention des participations dans les autres sociétés.

Durée de la société : 99 ans.

Dépôt du projet des statuts au registre national des entreprises en date du 20 novembre 2020

Nombre des actions à souscrire : 5 000 chacune.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars

Valeurs des actions souscrites : 50.000 dinars

Valeurs des actions libérées : 50.000 dinars

Avantages particuliers : aucun.

Les conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et l'exercice du droit de vote :

L'assemblée générale représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Les conditions de convocation, d'ordre du jour de présence, de représentation et de vote dans ces assemblées sont celles fixées par la législation en vigueur.

La répartition du résultat, constitution de réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets d'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que tous les amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux ou industriels.

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social. L'assemblée générale ordinaire souveraine pour l'affectation du solde soit en distribution à titre de premier ou superdividende aux actionnaires.

Le boni de liquidation est distribué après le règlement du passif et des charges de la société. Il est employé à amortir complètement le capital, le surplus est réparti entre les actionnaires.

La banque qui recevra les fonds de la souscription : BIAT : RIB n°08500000203256251840.

Délai ouvert pour la souscription : souscription Immédiate.

Convocation à l'assemblée générale constitutive et lieu : les convocations sont faites au siège social de la société et conformément aux statuts.

Fondateur : Mr Mohamed Amine Chouaieb demeurant à El Kantaoui, Hammam - Sousse, Tunisie.

2020S01326SANB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

«Compagnie Générale des Salines de Tunisie», «COTUSAL»

Société anonyme

Au capital social de 18.022 500,000 Dinars

Siège social : 19, rue de Turquie - 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0000246X

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 12 novembre 2020 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 16 novembre 2020, sous le numéro 20803892, quittance n°74793, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 24/11/2020 sous le numéro : 2020111159.

Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société durant l'exercice clos le 30 juin 2020 ;

2- Approbation du rapport du Commissaire aux Comptes sur ledit exercice;

3- Approbation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4- Approbation des résultats de l'exercice 2020;

5- Quitus aux Administrateurs;

6- Affectation des bénéfices;

7- Renouvellement du mandat d'un Administrateur

8- Approbation d'une convention réglementée

9- Fixation du montant des Jetons de Présence au titre de l'Exercice Fiscal 2020;

10- Délégation de pouvoirs et formalités de publicité.

2020R02608SANB2

Société de l'Environnement de la plantation et du jardinage de Gafsa

S.A au capital de 2.000.000 dinars

RC : 1224454/C

Siège social : Immeuble Arbi Abboud avenue Ali Belhoun Souk Elfajr 2100 Gafsa

En vertu du conseil d'administration (Tournant) du 28 Juillet 2020

enregistré le 23 septembre 2020 à la recette des finances de Gafsa sous le numéro 20803857 quittance : M024868 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises de Gafsa le 30 octobre 2020, il a été décidé :

- Approbation de la nomination de Monsieur Abdallah Fajraoui Président du conseil d'administration pour la période (2020, 2021 et 2022) qui s'achèvera avec l'approbation des états financiers clos le 31 décembre 2022.

2020X01691SANB2

Société de l'Environnement de la plantation et du jardinage de Gafsa

S.A au capital de 2.000.000 dinars

RC : 1224454/C

Siège social : Immeuble Arbi Abboud avenue Ali Belhoun Souk Elfajr 2100 Gafsa

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 28 Juillet 2020 enregistré le 23 septembre 2020 à la recette des finances de Gafsa sous le numéro 20803854 quittance : M024857 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises de Gafsa le 28 octobre 2020, il a été décidé :

- Approbation des états financiers clos et des opérations et conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

- Approbation de la nomination des membres du conseil d'administration pour la période (2020, 2021 et 2022).

Messieurs :

- Abdallah Fajraoui : Président (Du Groupe Chimique Tunisien)

- Tarek Lassoued : Membre (Du Groupe Chimique Tunisien).

- Mohamed Naji Saidi : Membre (Du Groupe Chimique Tunisien)

- Nader Khaldi : Membre (Du Groupe Chimique Tunisien)

- Abdessalam Chouaya : Membre (Du Groupe Chimique Tunisien)

- Approbation du renouvellement de la mission du commissaire aux comptes (Cabinet «CNW» représenté par Monsieur Neji Hajji) pour les exercices (2020, 2021 et 2022).

- Approbation de l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2019 dans les résultats reportés.

- Quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration et du directeur général pour la gestion de l'exercice 2019.

2020X01692SANB2

Diminution du capital social

Société «SIPP» SA

Capital social : 7.400.000DT

Siège social : Zone Industrielle Enfidha

RC : B1120811998

IU : 0496651H

En exécution de l'article 309 du CSC, il a été décidé en vertu d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24/10/2020 enregistré à la recette des finances d'Enfidha le 20/11/2020 sous le numéro 20701658 quittance n°M038425 déposé le 24/11/2020 au Registre National des Entreprises de Sousse sous le n°2020111484, la diminution du capital social de la société de quatre million quatre cent quatre vingt mille dinars (4.480.000 DT) en conséquence le capital de la société devient deux million neuf cent vingt mille dinars (2.920.000 DT).

2020402466SANB2

Notice d'information relative à l'augmentation du capital social d'une société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Société LEVEL 4

Société anonyme

Au capital social de 15.000.000 dinars (en cours d'augmentation)

Siège social : 42 rue Platon, Zone Administrative Kheireddine Le Kram, Tunis 2015 Tunisie

Identifiant Unique : 1538715X

Objet social : La conception, la réalisation, l'exploitation, la maintenance, l'entretien, le renouvellement et le développement d'un réseau de services de gros très haut débit ainsi que l'importation et la vente de matériel, machines et équipement informatiques et de télécommunications et la construction de réseaux de télécommunication pour le compte de tiers.

Durée : 99 ans

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 août 2020, enregistré à la recette des actes de sociétés 1er Bureau Tunis en date du 9 septembre 2020 sous le n°M0804624, quittance n°6040 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202076631 en date du 24 septembre 2020.

Après avoir approuvé le rapport du conseil d'administration, il a été décidé d'augmenter le capital social conformément aux modalités et caractéristiques suivantes :

- Caractéristiques de l'émission des nouvelles actions :

Le capital social sera augmenté de trois millions de dinars (3.000.000,000 DT) pour le porter à dix-huit millions de dinars (18.000.000,000 DT) par l'émission de trente mille (30.000) actions nouvelles de cent (100) dinars chacune, à souscrire en numéraire et à libérer intégralement.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter de la réalisation définitive de l'augmentation du capital.

- Droit préférentiel de souscription :

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 27 Août 2020 réserve la

souscription des trente mille (30.000) actions aux actionnaires actuels de Level4. Ces actionnaires pourront exercer simultanément leurs droits : à titre irréductible au prorata de leur participation dans le capital, et à titre réductible pour le nombre d'actions qu'ils désirent en cas de disponibilité de reliquats d'actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible par d'autres actionnaires.

- Période de souscription :

Les actionnaires disposent d'un délai de quinze (15) jours à compter de la publication de la parution de l'annonce de cette augmentation de capital au JORT et au Bulletin Officiel de l'RNE pour souscrire trente mille (30.000) actions nouvelles à libérer intégralement.

L'assemblée générale extraordinaire autorise le Conseil d'Administration à redistribuer totalement ou partiellement entre les actionnaires, les actions non souscrites à l'expiration du délai de quinze (15) jours susmentionnés. A l'expiration de ce délai, tout actionnaire n'ayant pas souscrit à cette augmentation du capital est réputé renonçant à son droit préférentiel de souscription. L'assemblée générale extraordinaire délègue au Conseil d'administration les pouvoirs de limiter le montant de l'augmentation du capital au montant des souscriptions si celui-ci atteint les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation décidée. L'assemblée générale extraordinaire délègue au Conseil d'administration et à la direction générale les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, de recueillir les souscriptions, d'en constater la réalisation et la libération, de procéder à la modification corrélative des statuts et faire toutes autres formalités prévues par la réglementation.

Elle délègue au Directeur Général ou son mandataire les pouvoirs de faire la déclaration de souscription, de versement, de prendre toutes les mesures utiles et de remplir toutes les formalités nécessaires pour exécuter ladite déclaration et parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation du capital ainsi décidée.

- Conditions d'admission aux assemblées générales:

Tout titulaire d'action(s) libérée(s) peut assister à l'assemblée générale. Chaque membre de l'assemblée, a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les bénéfices distribuables :

Les Bénéfices distribuables sont composés du résultat comptable net après augmentation ou déduction des résultats reportés des exercices précédents et après déduction de 5% des bénéfices distribuables comme déterminés à titre de réserves légales. Cette déduction cesse d'être obligatoire si les réserves légales atteignent le dixième (1/10) du capital social.

Dépôt des fonds :

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible en dinar tunisien au nom de la société Level4 ouvert auprès de la BH Bank agence Diplomat Tunis sous le n° (RIB) 14809809300700185351.

2020402470SANB2

Désignation d'un directeur général

Attijari Intermédiation Intermédiaire en Bourse

Agrément du CMF n°38-96 du 14/11/1995

Société anonyme

Au capital de 5 000 000 Dinars

Siège social : Rue des Lacs de Mazurie 1053 les Berges du Lac

RNE : 0539062D

MF : 0539062D/A/M/000

Suivant le P.V du conseil d'administration de la société Attijari Intermédiation, en date du 3 juillet 2020, enregistré à la recette des finances le Lac Tunis le 7 juillet 2020, quittance n°M049053 n° d'enregistrement 20703353 et dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre des entreprises sous n° 202084059 en date du 14/10/2020.

Il appert que le conseil a nommé Monsieur Hichem Ben Romdhane comme Directeur Général de la société Attijari Intermédiation, avec les pouvoirs énoncés dans les statuts.

2020402481SANB2

Mise à jour des statuts

Société de Promotion Immobilière ELIMRANE

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 DT

Siège social : 2, rue Ibnou Koutaiba - Cité Jardins - 1082 Mahrajène

RNE : 0033042Q

M.F : N° 033042 Q/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 octobre 2020, enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène - 1082 Tunis, le 16/11/2020 sous le n°2080701 quittance n°69716, les statuts de la société enregistrés à la recette des finances Cité Mahrajène le 23/11/2020 sous le n°20805843 et n° de quittance M070601 et déposé au Registre National des Entreprises le 24/11/2020 sous dossier n°2020111393, ont été modifiés, refondus et mis à jour conformément à la réglementation et aux dispositions prévues par le code des sociétés commerciales.

2020402482SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire

Dénomination : Société Hôtelière de Développement Touristique

Registre de commerce : B124271996

Affiliation CNSS N° : 208434 -78

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage.

Capital social : 2880 000 dinars divisés en 28 800 actions de valeur nominale de 100 dinars chacune entièrement libérées.

Augmentation de capital : 720 000 dinars moyennant l'émission au nominal de 7 200 actions nouvelles de 100 dinars chacune à libérer de la moitié à la souscription.

Dépôt provisoire : N°AC031832020 du 17 novembre 2020 au Registre National des Entreprises.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 9 Novembre 2020 a décidé une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 720 000 dinars moyennant l'émission au nominal de 7 200 nouvelles actions nominatives à libérer de la moitié à la souscription et de porter ainsi le capital social à 3 600 000 dinars.

Dépôt des fonds : les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert au nom de la société auprès de la BIAT - Agence Nabeul sous n°0830000003200559473+

Droit préférentiel de souscription : Conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts, les actionnaires ont proportionnellement à leur participation un droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour 4 actions anciennes.

Délai de souscription : le délai de l'exercice du droit préférentiel est fixé à quinze (15) jours à compter de la date de la parution du présent avis et de la date d'ouverture de souscription.

Passé ce délai, les actions non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre supérieur à celui qu'il pouvait souscrire à titre préférentiel proportionnellement à leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

2020402484SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

A.G.B. International

Société à responsabilité limitée non-résidente

Capital social : 80.000 dinars

Siège social : Z.I Sidi Abdelhamid Sousse 4000

MF : 0982143 B

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2011, enregistré à Tunis REAS le 20 décembre 2011 enregistrement n°11812673 il a été décidé :

- D'approuver la cession par Monsieur Dominique Guichené de la totalité des parts sociales appartenant, au profit de la société A.G.B SAS.

- De modifier les articles 6 & 7 des statuts se rapportant aux apports et au capital social en conséquence de cette cession.

- D'adopter les statuts mis à jour conformément à la loi n°200-93 portant promulgation du Code des sociétés commerciales et les textes subséquents.

1 exemplaire de ce document, des statuts mis à jour enregistrés à la recette des finances le 11 février 2020 à la recette des finances de Sousse rue du 3 septembre 1934, enregistrement n°20700282 et de la déclaration des 4 Bénéficiaires Effectifs ont été déposés au Registre National des Entreprises le 24 novembre 2020 sous le n°2020111184.

2020T01155SRLB2

A.G.B. Tunisie

Société à responsabilité limitée non-résidente

Capital Social : 100.000 dinars

Siège social : Z.I Sidi Abdelhamid Sousse 4000

MF : 0982143 B

Suivant acte de cession du 19 août 2015 enregistré le 24 novembre 2015 à la recette des finances de Sousse rue du 3 Septembre 1934, enregistrement n°15102413 la société Groupe AEMI SAS a cédé 1 part lui appartenant dans la société, à la société A.G. B. International.

Les articles 6 & 7 des statuts se rapportant aux apports et au capital social sont modifiés en conséquence de cette cession.

1 exemplaire de ce document, des statuts mis à jour enregistrés à la recette des finances le 22 janvier 2020 à la recette des finances de Sousse rue du 3 Septembre 1934, enregistrement n°20700151 et de la déclaration des 4 Bénéficiaires Effectifs ont été déposés au Registre National des Entreprises le 24 novembre 2020 sous le n°2020111134.

2020T01156SRLB2

COGEHUILE SARL

Capital social : 1 000 dinars divisé en 100 parts de 10 dinars chacune

Siège social : ZI de Ben Arous 2013 Rue de cuivre

MF : 349634LAM000

MS : 184790-05

En vertu du P.V de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 13 novembre 2020, enregistré le 23 novembre 2020 à la recette des finances d'El Yasminet sous le n° d'enregistrement 20702307 de quittance n°M041575, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises

le 25/11/2020 sous le n° de dépôt 2020111655, il a décidé :

1/ Précision du nom de la société en arabe المصرف العام للزيوت.

2/ Questions diverses.

2020R02596SRLB2

Dissolution de société

SOCIETE DE FABRICATION DE BRIQUES - SO.FA.B.

El Mrazka "S.A.R.L."

Capital social : 140 000 Dinars

Siège social : Avenue du Koweït

8050 Hammamet - (Tunisie)

M.F. : 385 350 F A M 000

R.N.E.: 0385350F

C.N.S.S.: 257089 - 39

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté du 31 octobre 2020 et enregistré à la recette des finances de Hammamet le 6 novembre 2020 sous le n°20504672 (quittance n°M100867), les associés de la SOCIETE DE FABRICATION DE BRIQUES - SO.FA.B. El Mrazka "S.A.R.L." ont décidé la dissolution anticipée de leur société et la désignation de Monsieur Salem Romene comme liquidateur.

Une copie du procès-verbal de la dissolution sus-mentionné a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises - R.N.E.- Bureau de Nabeul le 9 novembre 2020.

2020R02597SRLB2

Société Frères Al Hafiane de Promotion Immobilière

SARL sise à l'Avenue 20 Mars, Jawhara, Sousse

MF : 1039900/SPM000

En vertu du PV de l'AGO du 18/11/2017, enregistré à la recette des finances Rue Mohamed Maarouf à Sousse le 12/3/2018, quittance n°M021157, enregistrement n°18800614, dont une copie est déposée au Registre National des Entreprises à Sousse le 20/11/2020 sous le n°2020110110, il a été décidé la désignation de Mr Faker Masmoudi, expert comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, commissaire aux comptes de la société au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

2020S01320SRLB2

Sté MATERIEL ET MAINTENANCE

SARL au capital de : 10.000.000DT

Siège social : 129 Rue de l'énergie Z.I Ben Arous - 2013

MF : 1523191/N/D/M/000

Selon procès verbal de l'assemblée ordinaire en date du 15/9/2020 enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Médina, sous le n°20703417, quittance n°M048462, et selon procès-verbal de l'assemblée extraordinaire en date du 11/11/2020 enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Médina, sous le n°20703601, quittance n°M050234, et selon la mise à jour des statuts en date du 9/11/2020, enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Médina, sous le n°20703600, quittance n° M050232, dont un exemplaire de chacun a été déposé au registre national des entreprises le 18/11/2020 sous le n°2020108758, 2020108760 et 2020108763. Il a été décidé ce qui suit :

- Transfert du siège social de la société au 129 Rue de l'énergie Z.I Ben Arous - 2013.

- Approbation des résultats des exercices des années 2017-2018-2019

- Augmentation du capital faite par incorporation des résultats et conversion des comptes des associés.

- Augmentation du capital de la société à 90 000,000DT

- Nomination du commissaire aux comptes et mise à jour des statuts.

2020402474SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société EL OUFOK

SUARL sise à l'Avenue 20 Mars, Jawhara, Sousse

MF : 0794118/BPM000

En vertu du PV de l'AGO du 20/11/2017, enregistré à la recette des finances Rue Mohamed Maarouf à Sousse le 12/3/2018, quittance n°M021171, enregistrement n°18800615, dont une copie est déposée au Registre National des Entreprises à Sousse le 20/11/2020 sous le n°2020110003, il a été décidé la désignation de Mr Faker Masmoudi, expert comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, commissaire aux comptes de la société au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

2020S01319SRUB2

AUTRES SOCIETES

Avis

BUREAU UNIFIE AUTOMOBILE TUNISIEN

85-87 Rue de Palestine - 1002 Tunis Belvédère

MF : 959500R

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du Bureau unifié automobile Tunisien tenu le 13 Mars 2020 enregistré à la recette des finances Rue Nemsa - Tunis le 14/5/2020 sous le n°20701309 quittance n°22294, il a été décidé de nommer Mr Ahmed Hadroug directeur général du Bureau Unifié Automobile Tunisien à compter du 1er avril 2020.

Une demande d'enregistrement auprès du registre national des entreprises a été déposée le 02/11/2020 sous le n°202093700.

2020R02600SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing en date du 17/11/2020 enregistré à la recette des finances cité El Mahrajène Tunis le 18/11/2020 sous le n°20205748 quittance n°M070148 Mr Samir Ben Abderrahmene Trabelsi cède à Mr Mohamed Aziz Ben Hichem Ben Abdelkrim Bouazza le fonds de commerce représenté par un magasin situé à la rue Abi Saïd El Andolsi n°4 au rez-de-chaussée à la cité El Mahrajène El Menzah 1.

Les oppositions seront recevables chez l'acheteur au 15 rue Khawarezmi - La Marsa - Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal La Presse du 21/11/2020.

2020T01147FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant SSP enregistré à la r f cité administratif Ariana 23/11/2020 sous n20204827 Mr Mohsen Lahbib Albenneni titulaire de la c i n° 00331564 a vendu à madame Oumayma Juini résidente à la résidence Médina étage 5 app 4 Médina Jadida Ben Arous la totalité du fonds de commerce situé à 18 avenue de l'Environnement Ariana exploité en tant que café et vente de pâtisseries.

Toute opposition sera acceptée à l'adresse de la rédactrice du contrat maître Amel Ali Moalla situe au 06 bis rue de Russie Tunis 1000 dans un délai de 20 jours à compter de la publication.

L'annonce a été publiée dans le journal Chourouk et Quotidien du 26/11/2020.

2020T01151FCCC2

Vente d'un fonds du commerce

Suivant acte SSP en date du 17/11/2020 enregistré à la recette des finances Dahmani le 20/11/2020 (reçu d'enregistrement n°20200616, quittance n°M016750) monsieur Noureddine Ben Alaiifa demeurant à n°09 Alwadi, Dahmani Elkef a vendu à Madame Mabrouka Elobbi demeurant à n°05 Avenue Habib Tamer Dahmani Elkef - le fonds du commerce avec l'ensemble de ses éléments matériels et incorporels exploité à place de l'indépendance 7170 Dahmani Elkef, ayant pour objet vente de matériaux ferreux et de pièces automobiles.

Les oppositions seront reçues dont les vingt jours de la publication de cette annonce au Jort chez monsieur Noureddine Ben Alaiifa au siège du fonds de commerce à la place de l'Indépendance 7170 Dahmani Elkef.

Cet avis a été publié aux journaux ; Echourouk et le Quotidien le 25/11/2020.

2020T01154FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date 16 novembre 2020 enregistré à la recette des finances Ghardimaou le 18 novembre 2020 quittance n°M33499 enregistrement n°20201236 Mr Ayadi Slah titulaire de la carte d'identité n°07783666 délivrée à Tunis le 5/02/2012 demeurant Douar Albayjia Esaada Jendouba a vendu à la société el Ikhoua Hmaidi SARL au nom de son représentant Mr Hmaidi Ramzi enregistre au registre national des Entreprises sous l'identifiant unique 1677354Q ayant son siège social au n°150 rue Tunis Jendouba tout le fonds de commerce qui à pour activité pâtisserie et fabrication et vente des pains spéciaux avec ses éléments corporels et incorporels sis à la rue de l'Environnement Ouad Mlize Jendouba.

Les oppositions doivent être présentées au domicile de l'acheteur société el Ikhoua Hmaidi SARL sis au n°150 rue Tunis Jendouba, ou une copie de l'acte de vente a été déposée, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la présente publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 24 novembre 2020.

2020R02595FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, en date du 02/11/2020, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 6/11/2020, Quittance n°M100727, enregistrement n°20204663, Mr Taoufik Ben Abderrazak Aouini a vendu à Mr Sami Ben Abderrazak Aouini la totalité du fonds de commerce Salon de thé dite Tapie Rouge sise à l'avenue Nations Unies - Hammamet avec ces éléments matériels et Moraux.

Toutes les oppositions doivent être présentées chez l'acheteur Sami Aouini, à l'adresse du local sise à l'avenue des Nations Unies - 8050 Hammamet.

Dans les délais légaux à savoir 20 jours à partir de la date de cette publication.

Il a été déposé au journal le Quotidien du 20/11/2020.

2020R02601FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous-seing privé légalisé 30/9/2020 et enregistré à Mégrine le 8/10/2020 sous le n°20203634 quittance n°MO55036 Monsieur Mohamed Yahia Ghorbel vend à Monsieur Mohsen Tarchala un fonds de commerce "Opticien" exploité au local n°85 Avenue Habib Bourguiba Mégrine.

Les oppositions doivent se faire entre les mains du rédacteur du contrat Maître Allani Mohamed Foued à son cabinet sis à Hammam-Lif 148 Avenue de la République et ce dans un délai de 20 jours qui suivent cet avis au journal officiel de la République Tunisienne, passé ce délai elles seront nulles.

Cet avis a paru au journal "Achourouk" le 26/11/2020 et au journal "Le Quotidien" le 26/11/2020.

2020R02605FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Société : CARREFOUR BATTERIES PLUS (SARL)

Siège social : 47 rue Al Imam Boukhari Radès

Identifiant unique : 1603692 Q

Capital : 5 000 dinars

Suivant contrat s.s.p, en date du 16/9/2020 enregistré à la recette des finances de rades le 3/11/2020 quittance n°M051450 et enregistrement n°20202727, Mr Gadhoum Moez, C.I.N 09909060 a vendu le fonds de commerce à usage vente pièces autos et agricoles sise au 47 Rue Al imam Boukhari, Radés avec touts droits corporels et incorporels à la société carrefour batteries plus (SARL) capital (5.000,000 D) siège social 47 Rue Al Imam Boukhari Radés, leur gérant Mr Gadhoum Moez, CIN 09909060.

Toutes oppositions doivent se faire à l'acheteur société CARREFOUR BATTRIES PLUS à leur adresse indiquée dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Cuourouk le 26/11/2020.

2020R02607FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 17/11/2020 et enregistré le 17/11/2020 à la recette des finances de Ksar Hlel quittance n°M55804, enregistrement n°20201819 par lequel Héritiers Mighri Mounir : Harbaoui Faiza et ses enfants : Nourhen ; Adem et Iheb Mighri ; ont vendu à M Hajri Wael Ben Jalel la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Ksar Helel destiné à vente des matières alimentaires générales détaillant ; fruits et légumes avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent être déposées auprès du vendeur dans un délai de 20 jours à partir de la publication du JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 20/11/2020.

2020S01278FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé et enregistré à la recette des finances d'Eljem le 12/11/2020 quittance n° M042940 sous n°20201212 Mr Romdan Ben Farhat Chouchane demeurant à El haye el Jadid Eljem a vendu à Mr Kamel Ben Mansour Bram son adresse à 05 el Haye Eljadid Eljem la totalité du fonds de Commerce exploité pour commerce des produits alimentaires au local numéro 2 situé derrière Magazin Générale à Eljem.

Les oppositions doivent être présentées chez l'acheteur Mr Kamel Ben Mansour Bram à son adresse indiquée dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 24/11/2020.

2020S01311FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce, dressé par Maître Wajdi Bel Haj, Avocat à Sousse le 17/11/2020, enregistré à la recette des finances de Sousse, Rue Victor Hugo, sous le n°20202855, en date du 19/11/2020, le liquidateur d'un fonds de commerce Ammar Ben Ahmed Ben Ammar Khechrida, demeurant à Kroussia - Sidi El Hani - Sousse a vendu à Madame Salha Bent Ahmed Hamouda, demeurant à Sousse Eue Zawia Sahloul 4, la totalité du fonds de commerce considérant comme «SUPERETTE» sis à Sousse Rue Azmir, Cité Sahloul 4 avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels pour un prix total de 7.500 ,000 Dinars.

Les oppositions seront reçues entre les mains de vendeur, à l'adresse ci-dessus indiquée, dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion des présentes au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au Journal Assabah en date du 28/11/2020.

2020S01313FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat daté du 7/10/2020 et enregistré à la recette des finances de Monastir sous n° 20201524 quittance ك1614, la société PLANET PHONE matricule fiscal n°1498077Q a vendu à Mme. Nejia BT el Bachir Elkbir titulaire de la carte nationale d'identité n°04035372 la

totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et morals, sis Rue Najib Mahfoudh à Jemmel, destiné à la vente des téléphones. Toutes objections peuvent être acceptées au bureau de l'avocate Afifa Zrafi jusqu'à la fin de date prévue d'objection.

Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien le 27/11/2020.

2020S01316FCCC2

Avis

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce signé au municipalité de Kalaa Sghira Sousse le 02/11/2020 et enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira Sousse le 4/11/2020 sous n°20200821 par lequel vend Ali Mharem la totalité d'un fonds de commerce qui consiste à l'usage vente de volailles sise à l'avenue Habib Thameur Kalaa Sghira Sousse avec tous ses éléments au prix de 5 milles dinars vente publier au journal la Presse.

Les oppositions se font auprès de maître Riadh Ghozzi avocat demeurant à 3 rue Sœur Joséphine, dans les limites de 05 milles Dinars et dans un délai de 20 jours après cette publication au J.O.R.T.

2020S01322FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 19/11/2020 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 19/11/2020 sous le n°20202867, n° quittance 051106, la société TURBOS, ayant son siège rue Mongi Slim Corniche Sousse, I.U 1563305 B, a vendu à Mme Naima Bent Abdelaziz Hssouna, c.i.n n°06755503 / I.U 1203750 S demeurant rue de la République n°10 Bembla Monastir, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans la vente de pizza et restauration légère à la rue Mongi Slim Corniche Sousse.

L'acheteur a élu domicile au local ou est exploité le fonds.

Les oppositions sont acceptées dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains de Maître Ridha Ben Othman, avocat rue des martyrs Sousse.

Cet avis a été publié au journal Essahafa le 24/11/2020.

2020S01324FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Moknine le 24/11/2020 sous n°20201730 quittance n°54548, Mm Hana Gadab, CIN n°06758061, demeurant à Moknine Monastir, a vendu et cédé à Mr Walid Nasef, CIN n°06784390, demeurant à Moknine Monastir, la totalité du fonds de commerce destiné «café royale» enregistré auprès du tribunal de 1ère instance de Monastir registre de commerce n°1080955D, sise au locale à la rue de Martyrs Moknine, avec tous ses éléments corporels et incorporels les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort.

2020S01327FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte authentique enregistré à Tabarka le 18/11/2020, sous le n°20200986, quittance n°M030432, Mme Manel Jribi a vendu à la société de communication multiservices la totalité du fonds de commerce sis à la route Ain Drahem rue de l'Environnement 8110 Tabarka destiné à la vente des appareilles électroniques avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Alsabeh le 21/11/2020 page 13.

2020X01686FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Sahbi Rouis

Avocat à la cour de cassation

Rue Haffouz Imm. Intilaka esc.B3 Sfax

Tél / Fax : 74.201.590

000832714/G

Par acte sous seing privé en date du 02/10/2020; enregistré à la recette des finances de Sfax le 7/10/2020 sous numéro 20203051, numéro de quittance M093474 Société «Zin» Matricule Fiscal L/1051521 a cédé à Monsieur Hamden Fki la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels et qui est conçu pour Vente des Produits esthétiques et parfums sous le nom produits "zin atet" sis à l'avenue 7 Novembre imm. Yasmin n°2 Sfax.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de l'Avocat rédacteur du contrat.

Cet extrait a été publié au journal quotidien «Sabeh» n°22868 du 01/11/2020.

2020X01687FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 6/10/2020 enregistré à la recette des finances à Midoune le 27/10/2020 sous le n°20203054, quittance n°M050739 Monsieur Fathi Suisie titulaire de la CIN n°05002367 délivrée le 10/4/2013, a vendu à Madame Wasila Ben Jamaa titulaire

de la CIN n°03589090 délivrée le 14/11/1998. La totalité du fonds de commerce sis à Sedwikech Route Djerba Zarzis et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse sis à l'adresse du fonds de commerce et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 19/11/2020 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2020X01690FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Aboulkacem Elchebi Sfax le 11/11/2020 quittance n°102813 enregistrement 2020 3514. Monsieur Mouldi Ben Hsin Kardeni a cédé à monsieur Kaled Ben Abdallah Ben Jwira «La totalité du fonds de commerce «Makzen مخزن» avec tous les éléments corporels et incorporels exploité à la vente des vêtements prêt à porter situé à la rue Haffouz immeuble Entilaka 2 Sfax.

Les éventuelles oppositions devrant être faites auprès Maître Samir Gaaden situé son bureau à la rue Haffouz immeuble Intilaka bloc C 4ème étage bureau 1 dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Chourouk» le 14/11/2020 et «Le Quotidien» le 25/11/2020.

2020X01693FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances de Raoued, le 19/11/2020 sous le numéro 20203842, quittance n°M079064, rédigé par Maître Thouraya Chebbi, Avocate à la cour d'appel, demeurant au ICC - Tour des Bureaux centre urbain nord 1082, (MF : 1097781D).

Mr. Nabil Ben Mohamed Ben Ahmed Cherif (CIN n°01347177) a vendu à Mr. Moez Ben Abdelhafidh Ben Ali Habouria, la totalité du fonds de commerce inscrit au registre des entreprises sous l'identifiant unique n°0419178Y, situé au n°2 à l'angle rue Hasdrubal et Ammar Dakhlaoui Cité la Gazelle Ariana 2083, exploité en la vente de prêt à porter sous le nom «MY MODE».

Toutes les oppositions doivent être adressées à l'acheteur Mr Moez Habouria à son domicile sis au 14, rue El Mahara, Ain Zaghouan, l'Aouina Tunis.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 27/11/2020.

2020402462FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 16 et 17 septembre 2020, enregistré à la recette des finances de la Marsa, le 22/9/2020 quittance n° M093554 enregistrement n°20204726. Mme Najiba Bahri titulaire de la C.I.N. n° 00067724 à Mr. Mohamed Amine Tlili Titulaire de la C.I.N n°05468608 le fonds de commerce destiné pour tout commerce sis au 31 avenue Habib Bourguiba - Sidi Daoud - La Marsa moyennant le prix de dix huit mille dinars (18.000,000 Dinars).

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 28 novembre 2020.

2020402471FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 12/6/2020, enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 17/7/2020; sous le n°20201054 quittance n°M025038.

Mr Sami Riadh Ben Borhendine Alhasnaoui demeurant au 47 Bis rue Farhat Hached Ezzahra Ben Arous a vendu à Mr Hassen Ben Abdelmajid Hassaine contractant pour le compte de la Sté "ASEL" S.A.R.L (en cours de constitution) la totalité du fonds de commerce n°1197042E consistant en un local exploité entant que restaurant avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au numéro 07 Immeuble Donia, 3 rue Farhat Hached Ezzahra, Ben Arous. Toute opposition doit être signifiée au vendeur au 47 Bis rue Farhat Hached Ezzahra - Ben Arous dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel.

Cette annonce a été publié aux journaux le Quotidien et Alchourouk du 22/11/2020.

2020402475FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 10/11/2020 enregistré à la recette des finances La Goulette le 18/11/2020 sous le numéro d'enregistrement 20205506 reçu n°M086234 monsieur Tlili Yousef a vendu à monsieur Safi Karim la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux sis au 5 avenue Mongi Slim cité Tayeb El Mheri El Aouina. Cet avis a été déjà publié au journal «EL CHOUROUK» le 24/11/2020. Les oppositions doivent être effectuées dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cet avis au J.O.R.T entre les mains de l'avocate Maître Yahyaoui Lamia à son bureau sis au 13 avenue Habib Bourguiba Ariana.

2020402479FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du 6/10/2020 enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 12/10/2020 sous le n°20282874 quittance n°M048268. Madame Emna Ben Mefteh Mnafeg titulaire de la carte d'identité nationale n°03545169 tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels qui consiste à un restaurant situé à la rue de l'Environnement à Djerba Midoun.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds mentionné dans un délai de 20 jours partir de la date d'apparition au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du vendredi le 27/11/2020.

2020402480FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé rédigé par Maître Moncef Abbachi Avocat à Tunis en date du 17 novembre 2020 enregistré à la recette des finances Rue Al-jazira le 23/11/2020 quittance M058268 enregistrement 20202935, la société SOCOTEX a vendu à Mr Zouhair Ben El Haj la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au 11 Rue Amilcar à Tunis et objet du titre foncier n°58396 Tunis.

Cet avis a été publié au quotidien El-Chourouk daté du 26/11/2020.

Les oppositions auront lieu pendant le délai légal auprès du cabinet de Me Moncef Abbachi sis au 5 Rue Benghazi - Lafayette 1002 Tunis.

2020402485FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 18/11/2020, enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 19/11/2020, enregistrement n°20206147, la Société BC Distribution représentée par son gérant, son identifiant unique est 1366123X , son siège social est sis au 15 rue El Moez El Menzah 1 Tunis, a vendu à la Société Fée Maison Fin Traiteur représentée par son gérant, son identifiant unique est 16900070, son siège social est sis à la Résidence Evrest City Panorama Borj Etturki Ennasr Ariana, la totalité du fonds de commerce exploité pour vente au détail de produits alimentaires, sis à Borj Etturki Résidence Evrest City Panorama Ennasr 2 Ariana.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Amrouni Sana, avocat à la cour, demeurant à l'immeuble ICC, Tour des bureaux troisième étage bureau n°6 Centre urbain nord 1082 Tunis, dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Essabab du 26/11/2020.

2020402486FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente enregistré à la recette des finances de Sbeitla le 11/11/2020 sous le n°M038687 reçu 20201196 Mr Hrizi Rachid Ben Nouredine a vendu à Mr Bellili Ejmouai Ben Ahmed Ben Mouhamed le fonds de commerce sis à l'Avenue Taieb Mhiri Sbeitla.

Les oppositions seront reçues au cabinet du rédacteur de l'acte Maître Souidi Lotfi sis à la rue Hédi Chaker Sbeitla dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Alchourouk du 20/11/2020 page 13 sous le n°10671

Le journal le quotidien du 20/11/2020 page 24 sous le n°6039.

2020402488FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par contrat de location enregistré à la recette des finances de Monastir le 8/01/2020, sous le n° 20300127 quittance n°M001626, Mr Nabil Chnene a loué en gérance libre à Mr Lotfi Benzarti la totalité du fonds de commerce n°43 sis au marché central, de Monastir concernant le commerce de confiserie et biscuit.

A partir du 01/12/2019 pour une durée de cinq ans.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 13/11/2020.

2020S01283FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, enregistré à la recette des finances de Akouda le 26/8/2020 sous le n°20301423 Quittance n°21143, La Société «Tunisian General Trading» (I.U : 0009247 M) dont le siège sis à la Route de Tunis zone industrielle Akouda 4022 Sousse a loué à la société «Emna De Sport et Loisir» (I.U : 1672727 D) dont le siège sis à Lac Dong Les Berges du Lac 1053 Tunis, la totalité du fonds de commerce du local commercial, sis à la Route de Sousse Km 132 GP1 Akouda avec leurs éléments corporels et incorporels pour un montant de 1 785.000 Dinars.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au cabinet de maître l'avocat Mohamed Seifeddine El Hichri sis à 63 Rue Italia Immeuble Elbochra Sousse, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au J.O.R.T.

2020S01288FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé le 12/11/2020 enregistré à la

recette des finances de Bizerte en date du 13 novembre 2020 reçu 65869 enregistrement n°20304778 madame Ben Romdhan Dorra titulaire de la CIN n°05668647 a loué à madame Magtouf Marwa titulaire de la CIN n° 11352369 tout le fonds de commerce destiné pour la vente des vêtement prêt à porter sis à la rue 2 Mars n°48 Hela centre Bizerte

Toute opposition doit être déposée auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce cité ci-dessus dans un délai de 20 jours de la publication de la présente au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 21/11/2020 page n°26.

2020402476FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 12/11/2020, enregistré au Palais des finances de Bizerte le 13/11/2020 sous le numéro 20302731, Mme Sonia Krayaa demeurant à la rue Salah-Eddine Ayoubi Ras-Djbal Bizerte, a loué à Mme Laila Bouazizi, demeurant Cité Kalatous Jarzouna Bizerte la totalité du fonds de commerce exploité actuellement en Fast-food, sis Salah-Eddine Ayoubi Ras-Djbal Bizerte.

Le présent avis a été publié au journal Echorouk ainsi qu'au journal Le Quotidien du 20/11/2020.

2020402477FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des Professionnels de l'Energie.

Objet : Association scientifique.

Adresse : 28 Avenue Boulbaba Ansari Menzah 6 BP 2091 Ariana.

Buts :

- La participation aux études relatives aux défis énergétiques

- La garantie d'une référence professionnelle et scientifique

- La présentation des projets pour améliorer la gouvernance de l'énergie

- La participation aux efforts nationaux et internationaux pour la gouvernance de l'énergie

- La réalisation du développement durable et la protection de l'environnement

- Encourager la responsabilité sociétale des entreprises de l'énergie.

Bureau exécutif :

Président : Hichem Mansour

Secrétaire général : Wissem Héni

Trésorière : Nedra Mtimet

Membres : Abir Yahiaoui - Mohamed Adem Mokrani.

2020T01137APSF1

Groupement de développement dans le secteur agricole

Nom : Groupement de développement pour l'agriculture biologique "Bionor"

Siège social : Cité Grenade 2 - Testeur 9060

Domaine d'activité :

Transformation et développement de produits agricoles

Zone d'intervention : Commune de Testour

Président : Mourad Hafdhi

Secrétaire général : Moez Ben Mohamed Zouaoui

Trésorier : Mohamed Ali Friha.

2020T01152APSF1

Sawaed pour développement

Adresse : 03 rue Ressort et Visites cité Sportive Ezzahra 2034

Objectif :

- S'efforcer de consacrer l'esprit de citoyenneté, la démocratie et le droit de l'Homme.

- Contribuer au développement culturel et social

- Contribuer au développement et à la solidarité dans la région.

Fondateurs :

Président : Fethi Elmay

Secrétaire général : Anis Mbarki

Trésorier : Abdallah Mahmoudi.

2020R02589APSF1

Constitution d'une association

Association du festival des oasis international pour le tourisme et la culture.

Local :

Jardin Abu Elkacem Echebbi Tozeur.

Buts :

- Organisation du festival des oasis international pour le tourisme et la culture

- L'animation de la vie culturelle, Touristique, économique et sociale.

- L'identification du patrimoine culturel d'Eljerid et la valorisation du produit matériel et immatérielle des oasis.

Membres :

Nasreddine Chebbi : Président

Moez Khraief : Secrétaire général

Zouhair Boukadi : Trésorier.

2020R02593APSF1

Constitution d'un groupe

Nom : Groupe de femmes de développement dans le secteur d'agriculture Al Amel Sawef.

Siège social : Zgiden Dghafla Sawef Zaghouan

Objectifs :

- Travail collectif et recherche d'emploi.

Membres :

- Président : Haifa Naser

- Trésorière : Olfa Fehri

- Membre : Chahrazed Fehri.

2020R02606APSF1

Association Hergla art et créativité

Adresse de l'association : Maison de la culture, Hergla avenue Habib Bourguiba 4012 Sousse.

Objet : Culturel et artistique.

Objectifs : La participation et l'insertion des jeunes dans la vie culturelle et les inciter à la créativité

La contribution à l'organisation de manifestations culturelles et artistiques en harmonisation avec les spécificités de la région.

Comité de l'association :

- Président : Najah Limem

- Secrétaire général : Hayan Deghrir

- Trésorier : Saber Boussaadia

- Membres : Khouloud Ktib - Ikhlasse Boussaadia.

2020R02624APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Citoyens à Ksour Essef (A.C.K.E)

Siège : Avenue Farhat Hached Ksour Essef 5189

Objet : Tendance générale.

Buts :

1. Contribuer à soutenir les efforts de l'Etat pour faire face aux crises.

2. Contribuer et soutenir l'effort de solidarité dans le cadre du travail de développement

3. Contribuer à la promotion des activités culturelles et à la relance du patrimoine de la ville.

4. Contribuer à la promotion des activités culturelles et éducatives dans les établissements d'enseignement afin de les faire progresser davantage et contribuer à l'amélioration des infrastructures et des équipements.

5. Ouverture aux organisations nationales (Scouts, Croissant Rouge ...), et les associations civile et à toutes les Institutions civile.

6. Contribuer aux actes de solidarité et sociale.

Les fondateurs :

Président : Samir Manaa

Secrétaire général : Ridha Toumi

Trésorier : Zied Ibrahim.

2020S01276APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Club Espoir Sportif de Hammam Sousse

Objet : Sportif

But : Former et encadrer les jeunes dans le sport du handball, gymnastique et athlétisme

Siège : Siège Hédi Gaaloul Salle couverte de Hammam Sousse

Correspondance : 3647 du 20/11/2020

Visa : N°58-09/2020

Fondateur : Ameur Gharbi

Président : Othmen Gaaloul

Vice Président : Habib Daghrir

Secrétaire Général : Mohamed Ali Ben Abdallah

Trésorier : Habib Mhiri.

2020S01296APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des anciens étudiants de l'Ecole Normale Supérieure de Sousse.

Local de l'association :

7 rue Elissa - cité Mongi Slim - Hammam-lif 2050 Tunis.

Son objet :

Association culturelle et sociale.

Ses objectifs :

- Nouer des relations entre tous ceux qui ont poursuivi leurs études à l'Ecole Normale Supérieure de Sousse afin de consolider les liens entre eux.

- Participer à l'encadrement culturel des anciens étudiants de l'Ecole Normale Supérieure de Sousse.

- Réaliser des activités culturelles et distractives en faveur des anciens étudiants de l'Ecole Normale Supérieure de Sousse et de leurs familles.

Comité de direction :

- Président : Toffaha Triki

- Vice-président : Mohamed Jerbi

- Secrétaire général : Nabil Badrouchi

- Trésorier : Fakher Bouricha

- Membres : Adel Akrmi, Hasna Hafdhouni, Boutheina Jlassi, Kaouther Smaoui et Younes Saadaoui.

2020S01323APSF1

Constitution d'une association

Le nom : Organisation pour la défense des croyances, des sanctuaires et contre l'extrémisme et terrorisme.

L'adresse : 24 bloc D Hannibal Elmanar 1 Tunis

Conçu pour :

- La défense intellectuelle des croyances et des sanctuaires sous toutes ces formes

- Combattre l'extrémisme et terrorisme matériel et moral.

- Etablir les principes suprêmes de la coexistence pacifique.

Les membres :

- Zinoubi Mourad

- Mannai Mohamed

- Jelassi Mohamed Nassereddine

- Ayadi Nizar

- Thlijani Hanen.

2018408213APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association pour la culture, la pensée et les arts du Kef

Siège : le complexe culturel Sahbi Mesrati Kef.

Objectif :

1- Contribuer à la revitalisation de la scène culturelle de la région

2- Encourager la créativité, la création et la distinction

3- Contribuer à responsabiliser les personnes créatives avec des opportunités de succès et de gloire

4- Chercher à établir des liens avec les composantes impliquées de la société civile dans le domaine artistique et culturel.

Membres :

1- Khalfaoui Jameleddine : Président de l'association

2- Ben Yamina Noureddine : Secrétaire général

3- Hasnaoui Monia : Trésorière.

4- Bennani Abdelhak : membre.

5- Rahali Nedia : membre.

2020402428APSF1

Constitution d'un Syndicat des copropriétaires de la Résidence

«LA MARQUISE»

Avenue Ibn El Jazzar Bhar Lazreg La Marsa Tunis

1) Suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale constitutive du syndicat des copropriétaires de la Résidence LA MARQUISE du 16 juin 2019, enregistré à la recette des finances la Marsa Tunis, le 12 juillet 2019 sous le n°19704201, quittance n°105035.

2) Suivant la décision de la Municipalité de la Marsa Tunis du 12 octobre 2020 sous le n°7346.

Il est décidé la constitution d'un Syndicat des propriétaires de la résidence « Syndicat des copropriétaires de la Résidence LA MARQUISE» et l'élection du Bureau du Syndicat de la Résidence qui se compose des membres suivants :

- Monsieur Ahmed Majoul : Président du Syndicat,

- Monsieur Abdelaziz Ben Rabeh : Trésorier du Syndicat

- Monsieur Tarek Ben Fadhloun : Secrétaire général du Syndicat.

L'assemblée générale constitutive du syndicat décide de fixer le montant annuel de participation des copropriétaires.

2020402464APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amicale des agents de centre national des Entreprises - APCNRE

Sujet : Amicale

Adresse : N°1 rue Abou Abbes Ksantini cité olympique 1003 Tunis.

Objectifs de l'association :

S'efforcer de renforcer les liens entre tous les agents (les adhérents) de toutes sortes à travers des activités culturelles et sociales spéciales.

Rendre hommage au personnel du centre et à leurs enfants distingués et les encourager à exceller

Recherche de liens de coopération et de partenariat avec des associations ayant des objectifs similaires.

Fondateurs :

Nafaa Boutiti : Président

Wafa Ben Mrad : Secrétaire Générale

Mehdi Akacha : Trésorerie

Mehdi Ben Hmida : Membre

Ahlem Midassi : Membre.

2020402478APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tel : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie SA inscrite au R.C Tunis n°B187881996 son domicile élu au 27 bis, rue de Liban - Tunis.

Partie saisie : Sté Dar Jridi Imprimerie Presse et Services, Immatricule Fiscal n°S432951, demeurant à 22 rue Yougoslavie Tunisie.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis rue Liban Tunis.

L'immeuble saisie : La totalité des parts indivises soient 5000/10440 parts revenant à titre de propriété à la partie saisie dans l'immeuble objet du titre foncier n °2705 Ben Arous dénommé «AL Insaf» sis à Zawit Morneg d'une superficie 10440 m². Il s'agit d'un terrain agricole sur lequel est construite une imprimerie et une maison.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 342288d.000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 31/12/2020 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- en outre tout participant doit obtenir l'autorisation préalable du gouverneur de Ben Arous puisque l'immeuble fait parti de la zone d'intervention de la régie foncière agricole.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2020T01150VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40%

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98 314 410

MF : 222720KAP000

1) Créancier Poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira. - En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : 1) Oualid Ben Mohamed Mahfoudh, commerçant, M.F 899113 Z, CIN 06342747, demeurant à la Rue de Libye - Kelibia - Nabeul.

3) Mme Moufida Bent Mohamed El Majid épouse Mohamed Mahfoudh, CIN 01735446 demeurant à la Rue de Libye Kelibia - Nabeul.

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 rue Aberrahman Ibn Aouef menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : C'est un Immeuble Objet T.F 652789 Nabeul situé à la Rue de Libye. Délégation de Kelibia Gouvernorat de Nabeul de 90 m². C'est un immeuble avec 2 magasins au RDC et Etage d'habitation avec toutes les commodités.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 85.501.764 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : La vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 28 décembre 2020 à 9h du matin.

2020R02602VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Adjudication sur folle enchère

La partie poursuivante : BH Bank (Banque de l'Habitat auparavant) Société anonyme, identifiant unique 0024588W au nom de son représentant légal dont le siège social est à Tunis Avenue Mohamed V n°18.

Avocat poursuivant : Maître GARA Noureddine, Avocat à la cour de cassation, 33 Av Habib Bourguiba le Bardo. MF : 373096 X/A/P 000.

La partie poursuivie : Société Salon d'équipement automobile, au nom de son représentant légal ayant domicile à l'avenue Herairia n°3 Bis Cité Ezzouhour 4 Tunis.

Le fol enchérisseur : Mohamed Ben Nasr Naiili, 26 avenue Habib Bourguiba El Hama, Gabès.

Prix de vente pour le fol enchérisseur après déduction de 40% du prix initial est vingt mille et cinq cent vingt dinars.

Immeuble saisi : 228 parts indivises de la totalité de l'immeuble «Ferdaous 21» objet du titre foncier 59457 Tunis d'une contenance de 7865 m² divisé en 7865 parts, sis à Sidi Daoud, proche de la route nationale GP10, se trouvant dans une zone classée Uva et consiste en une parcelle de terrain non bâtie.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à trente quatre mille deux cent dinars.

Visite de l'immeuble : Conformément à la règlementation.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mardi 29/12/2020 à partir de 9 heure à la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis.

Observations : l'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2020R02603VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Barouni Moncef

Avocat à la cour de cassation

Avenue de France - Néapolis Centre - Nabeul

Tél : (72) 232 649

Fax : (72) 223 193

MF : 294027 R/A/P/000

A la demande de : Madame Issaoui Rommana Bent Ammar, qui a fait élection de son domicile au cabinet de Maître Barouni Moncef, Avocat à la cour de cassation, sis à l'Avenue de France - Néapolis Centre - Nabeul.

Contre la partie saisie : Monsieur Hjidri Ali Ben Bechir Ben Abdallah, qui a fait élection de son domicile au cabinet de Maître Sellami Mohamed, sis au 133 Avenue Habib Bourguiba - Nabeul.

A la diligence de : Maître Barouni Moncef, Avocat à la cour de cassation, demeurant à l'Avenue de France - Néapolis Centre - Nabeul.

Immeuble à vendre : Un premier étage à usage d'habitation d'une superficie de (80) m² Composé de trois chambres, une salle d'eau, une cuisine, un hall, situé à un impasse à travers rue d'Algérie à Beni Khiar, délimité au Sud par Mr Chtioui Mohamed, au Nord par Mr Boubaker

Ahmed, à l'Ouest Ben Sidhom Abdelkarim et à l'Est par Mr Frouja Mohamed Sgaier, l'immeuble est équipé d'eau et d'électricité.

Mise à prix : Vingt et un mille six cent trente sept dinars six cent soixante quatorze millimes (21.637,674) Frais en sus après réduction de 40 %.

Date et lieu de la vente : Lundi 28/12/2020 à partir de 8h30 du matin devant la chambre des saisies immobilières du Tribunal de 1ère instance de Nabeul, sis à l'Avenue Taib M'hiri Nabeul.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

Observations :

1) Pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

2) Tous participant doit consigner le tiers (1/3) de mise à prix, et se faire représenté par un avocat.

3) Pour prendre connaissance du cahier de charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, pendant les jours et heures ouvrables.

2020R02604VEPA1

Vente aux enchères publiques

Et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Mohamed Belgaeid, Gérant de société, résident à Yasmine Hammamet, titulaire de CIN n°01815725.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel ; demeurant à Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig Tel : 71 297 117/ 20 898 316.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain à usage de construction objet du titre foncier n°523678 Nabeul dénommé Yasmina, l'immeuble est délimité du nord par une maison, de l'est par une maison, du sud par la rue mimosa et de l'ouest par une maison, l'immeuble est à proximité de 150 m du bord de la mer à coté de la salle couverte et du terrain municipal, il se situe dans une région classée uac4 qui se caractérise par le nombre élevé d'habitants et dont il est possible de bâtir en deux étages

Mise à prix : (428.765.760 dinars) et ce après réduction de 40% frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 21/12/2020 à 9h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Grombalia. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Grombalia ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2020R02622VEPA1

Vente aux enchères

Partie poursuivante : Lazhar Hemmadi ; Av Touhami Nagra Kairouan c.i.n 01373130.

Partie saisie : Ali Berriri ; Route Knaies Msaken Sousse ; c.i.n 08441892.

L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Raies M.F. 992683/G rue de l'indépendance Sousse.

Immeuble saisi : 200 parts revenant à titre de propriété à la partie saisie dans l'immeuble objet du titre foncier n°63895 Sousse sis à Msaken se compose d'un rez-de-chaussée (villa) le 1er et 2ème (usine de confection).

Mise à prix : 275 800.000 dinars et outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

La vente sera procédée le 7/01/2021 à 9h et suivant à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sousse.

Visite de l'immeuble pendant les heures du travail, le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant, ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2020S01317VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

L'adjudication aura lieu le lundi 4 janvier 2021 à partir de 9 heures à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance de Sousse 2.

Poursuivant : Société TUNISIE - LEASING ET FACTORING quant domicile en l'étude de Maître Djiridi Aicha avocate 14 rue Docteur Mourou Sousse.

Partie saisie : Fatma Bent Elajmi Boukir Demeurant à la rue Abbdessalem Kneni Akouda Sousse CIN n° 02843853.

Avocat poursuivant : Maître Djiridi Aicha 14 rue Docteur Mourou Sousse - MT : 7563102.

Immeuble objet de vente : T.F n°138317 Sousse ayant usage agricole contenant des oliviers superficie total 613 m² situé à Chatt Meriem Douar Ben Zineb borné au sud par TF n°201724 et à l'ouest lot n°06 lot n°03 au nord lot n°5.

Ce terrain n'est entouré aucun passage qui y mène.

Mise à prix : 61.300,000 Dinars plus frais arrêtés par le tribunal

Les visites du bien à vendre se font chaque jour.

Ne peut participé que ce qui a consigné le 1/3 du mise à prix ou avec chèque certifié.

2020S01321VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Amina Fetoui

19 Rue Tahar Sfar - Sfax

Le saisissant : Hafedh Hadj Kacem, habite à 36 rue Hacen Houssni Abdwaheb, Sakit Zit km6, Sfax.

Le saisi : Hassiba Affes, habite à la rue Saltnia km 3,5 ruelle Ghamgui, Sfax.

L'avocat poursuivant : Amina Fetoui, 19 rue Tahar Sfar, Sfax.

L'immeuble saisi : l'ensemble d'immeuble sis à rue Saltnia km 3,5 ceinture liée entre rue Saltinia et Mahdia chemin Sidi Dhaher Sfax comprend une résidence ancienne, du ponant ouverture adjacente de deux côtés interne et tribal constituant un couloir conduisant à un espace ouvert, couvert d'une vaisselle métal.

Le local comprend aussi une petite chambre et une cuisine et une toilette. La superficie d'immeuble est quarante cinq mètres carrés. Limitédu coté tribal les héritiers de Jamila Zaouri, vers l'est Abd Razak Mechrgui, vers l'ouest une entrée impasse où l'entrée d'immeuble et du côté tribal Mouhamd Mardessi et Majida Hdiji.

La mise à prix : le prix d'ouverture est estimé à treize mille cinq cents dinars 13.500.000.

Date et lieu d'adjudication : la vente d'immeuble saisi sera le lundi le quatre janvier l'année deux milles vingt et un (4/1/2021) à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax Rue Abou Kacem Chabi Sfax.

Visite de l'immeuble : Il peut être visiter chaque jour pendant les horaires administratif et pour plus d'information il peut contacter le greffe du tribunal de premiére instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou dans le bureau d'avocat poursuivant.

La participation aux enchères se fait par le biais d'un avocat et aprés consignation du tiers de la mise à prix.

2020X01675VEPA1

Vente d'un immeuble

Non immatriculé

1- Il est porté à la connaissance du public qu'une vente de l'immeuble ci-aprés indiqué, saisi auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa chambre des criées.

A- La partie saisissante : Banque Internationale Arabe de Tunisie registre de commerce B1878819996 demeurant à Tunis

B- La partie saisie : Mouheddine Ben Lazher Dhawi demeurant à Gafsa

2- L'avocat poursuivant Maître Yousef Bouslah avocat auprés de la cour d'appel, 24 Rue Farhat Hached Gafsa.

3- L'immeuble saisi : toute la moitié indivise commune de la propriété située à Douali Gafsa représentée une villa résidentielle de la surface de 450 m² composée de quatre chambres et salle de bain et toilette et cuisine et garage avec escalier jusqu'a une cave avec une partie de terrain blanc équipé d'eau et d'électricité

4- Le prix de surenchère de toute la moitié indivise selon l'expertise judiciaire effectuer par l'expert Hafedh Chortani selon l'autorisation n°33025 de la date 27-12-2019 de montant 212.070.000 dt

MF : 1380971K

5- Date de l'audience le lundi 28-12-2020 à neuf heures et suivant auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa chambres des criées à la grande salle de audiences palais de justice Gafsa.

6- Visite des lieux : la visite est autorisé tous les jours.

2020X01689VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme; enregistré au registre de commerce sous le n°B187881996, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue La Liberté Sfax.

Débiteur saisi : 1/ Jerbi Olfa épouse Khiari, demeurant à la route l'Afrane Km 2 rue 413 n°13 Sfax 3003, titulaire de la CIN n°05295509.

2/ Khiari Ameur, demeurant à la route l'Afrane Km 2 rue 413 n°13 Sfax 3003, titulaire de la CIN n°01118023.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour d'appel, dont l'étude est sise à la rue Mohamed Ali n°42 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'une nouvelle villa sis entre route Gremda et l'Afrane km 5.5 Markez Kamoun Sfax, d'une superficie couvert de 168 m² sur un terrain de : 989 m². Elle se compose d'un salon, séjour, 4 chambres, couloir avec deux toilettes en parterre, cuisine bien équipé, les portes sont en bois, les fenêtres en aluminium et michlère, deux garages de 167,50 m², les toits sont en staff, entouré de plusieurs maisons qui sont occupés, prés des locaux commerciaux et administratifs. Elle est occupée par la débitrice et équipée de l'électricité et de l'eau. Par le Nord rue Taher Kamoun d'où l'entrée, Est héritiers Ibn Mabrouk, ouest Mezgani, au coin Chebbi Abderrazek.

Mise à prix : Trois cent et onze mille dinars (311.000 ,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à 4 rue Aloulou Ahmad prés du CNSS Sfax le mercredi 30 décembre 2020 (30/12/2020) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charger se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2020X01699VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme; enregistré à la registre de commerce sous le n°B187881996, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Débiteur saisi : 1/ Jerjir Fayçal Ben Mohsen, demeurant à Sprols résidence Yesmine, Duplexe F21 n °1 Elmenzah 9, Tunis, titulaire de la CIN n°01344302,

2/Jerjir Housem Eddin Ben Mohsen, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba, Bir Ali, Sfax, titulaire de la CIN n°01300225.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour d'appel, dont l'étude est sise à la rue Mohamed Ali n°42,1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Toutes les parts indivises qui représentent 1120 m² du terrain agricole «Arraja» objet du titre foncier n°39961 Sfax d'une superficie totale de 334475 m² sis à Sdirat Bir Ali Sfax dans lequel est planté 562 olives : Terrain n°27 auquel est planté 35 olives d'une superficie de 14740m² -Terrain n°55 ou se trouve 98 olives et d'une superficie de 128000 m² Terrain n°21 auquel est planté 15 olives d'une superficie de 5935 m², Terrain n°6 ou se trouve 414 olives d'une superficie de 185900 m², il est équipé de l'électricité et de l'eau.

Mise à prix : le prix de tout le terrain est trois cent soixante et onze milles et huit cent Trent cinq dinars (371.835.000 D), alors que le prix des parts indivises qui sont de 1120 m² est de Trent trois milles et trois cent soixante neufs dinars 806 millimes (33.369,806 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à n°04 rue Ahmad Aloulou, prés de la CNSS Sfax, le mercredi 30 décembre 2020 (30/12/2020) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à la rue Mohamed Ali, n°42 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2020X01700VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Arbia Asma

Avocate à la cour de cassation

Complexe Ezzaytouna 96 Av. de la Liberté

Bureau B1-11002 le Belvédère Tunis

Tel / Fax : 71 780 721

MF : 000/A/P/767103Q

Créancier poursuivant : B.F.P.M.E, S.A, inscrite au R.C à Tunis sous le n°B2410202005, Représentée par son P.D.G sise à Tunis 34 rue Hédi Karray centre urbain Nord El Menzah IV.

Débiteur : Société de recyclage et valorisation «SOREVAL» S.A RC : B2450212007 dont le siège social est à l'espace Tunis Bloc 1 5ème bureau Montplaisir, le Belvédère Tunis

L'avocat poursuivant : Maître Ben Arbia Asma, Avocate à la cour de cassation.

L'immeuble mis en vente : la totalité des parts indivises soit 3707/95761 de la propriété objet du titre foncier n° 15627 Beja sise à Z.I Goubellat, Béja.

Prix de la vente : 571.370.000 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le jeudi 24/12/2020 à partir de 9H du matin devant la chambre des enchères publiques du tribunal de 1ère instance de Béja.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux horaires du travail.

2020402461VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble immatriculé

Etude Mr Sami Bouzidi

Avocat à la cour de cassation

42, Avenue Hédi Chaker - Tunis 1071 B13

Tel : 71.79.89.92

MF : 0587215W/A/P/000

1/ Partie poursuivante : Abdessalem Seddik ayant élu domicile au cabinet de Maître Sami Bouzidi Avocat à la cour de cassation, 42 Avenue Hédi Chaker B 13 Tunis 1071

2/ Avocat poursuivant : Maître Sami Bouzidi Avocat à la cour de cassation, Avenue Hédi Chaker n°42 B13 Tunis 1071.

3/ Parties poursuivies : Nejia Mornagui, Ahmed Ben Ali Seddik, Rahma Ben Ali Seddik et Salouha Ben Ahmed Seddik, ayant élu domicile au 12 Rue Mustapha Zemzem El Ouardia Tunis

4) Désignation de l'immeuble à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du T.F n°112330 Tunis dénommé «Fezzan» situé au sud du fort de Sidi el Hassen et près de la route n°2 de Tunis à Kairouan par enfida ville en bordure de deux rues, la nouvelle adresse est devenue 12 Rue Mustapha Zemzem "Monom" El Ouardia Tunis. L'immeuble est une villa uniquement au rez-de-chaussée, son entrée vers l'est, constitué d'une toilette à gauche puis un hall, 04 chambres et une cuisine avec d'autres accessoires, un jardin au nord et sud-est de l'immeuble.

5/ La mise à prix : la mise à prix est fixée à deux cents quatre vingt neuf milles sept cents seize dinars 945 dinars (289.716,945 Dinars) estimée par l'expert Oussama Ben Mahmoud selon son expertise datant du 13/6/2019 suite à une ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance de Tunis du 16/05/2019 n°36131, outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

6/ Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu à l'audience de lundi 4/01/2021 à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières de première instance Tunis 2 situé à la route Medjez El-Bab Sidi Hassin Tunis.

7/ Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine heures de travail.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Sami Bouzidi, Av Hédi Chaker n° 42 B 13 Tunis, ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020402463VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : La Société Tunisienne de Recouvrement en la personne de son représentant légal, demeurant 52 bis Rue 1er juin Mutuelleville 1002 Tunis, Immatriculée au registre de commerce sous le n°B196131999.

Partie saisie : Monsieur Hamadi Ben Hassine Zemzem, CIN n°01424964, demeurant 06 Rue de la tolérance 1006 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près la cour de cassation, domicilié au 61 avenue Alain Savary résidence les jardins II 4ème étage 1082 Tunis.

Immeuble saisi : 442,96875 parts indivises revenant à la partie saisie Monsieur Hamadi Ben Hassine Zemzem dans le titre foncier n°16354 Bizerte sis à Rafraf consistant en un terrain nu en partie et sur lequel sont édifiés trois logements.

Mise à prix : 51.384,375 Dinars frais et honoraires taxés en sus.

Date et lieu de la vente : mardi 22/12/2020 au tribunal de première instance de Bizerte sis à Bizerte à partir de 9h du matin.

Observations : l'Immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers (1/3) de la mise à prix et pour le étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2020402465VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

Créancier poursuivant : AMEN BANK SA, RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

Débiteur saisi : La Société Ennakl Véhicules Industriels SA - RC N°B140342005 dont le siège social est à la route de Sousse GP1 Km 1,5 Jebel Jloud - Tunis - En sa qualité de caution hypothécaire de la société Universal Auto Distributors Holding «U.A.D.H» SA, RC N°B01132242013, N62 Ave de Carthage Tunis.

Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet des titres fonciers n°83387 Tunis dénommé «Durance II» d'une superficie de 237m², le titre n°48396 Tunis dénommé «La Durance» d'une superficie de 7558 m² et le titre n°73592 Tunis dénommé «ESSAADA» sur lequel est édifié; une unité industrielle et commerciale située sur la route nationale 1 Tunis Sousse Km 1,5 Jbel Ejloud, comprenant divers constructions, dont une administration de 13 bureaux, une salle d'eau le tout d'une superficie couverte de 4522 m² et un premier étage de 1020 m² couverts composé de 10 bureaux, une salle d'exposition et deux entrepôts.

La mise à prix : de la totalité de l'Immeuble saisi objet des titres foncier n°83387 Tunis n°48396 Tunis n° 73592 Tunis est fixée à 8.236.700,000 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis I sis à la ville de Tunis le mardi 5 janvier 2021 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2020402467VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés de la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

Débiteur saisi : Moncef Ben Ahmed Karoui CIN n°05426067 demeurant au 2 Rue Farhat Hached Le Karam Tunis - En sa qualité de débiteur principal hypothéquant.

Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de la propriété objet du titre foncier n°125264 Tunis dénommé «MARIE JOSE» d'une superficie de 404m² situé au 26 Rue Farhat Hached Le Kram Tunis, sur lequel est édifié une construction composée d'un RDC et trois étages, le RDC est d'une superficie couverte de 282 m² composé d'un salon, cuisine 4 chambres à coucher des toilettes et un garage, le premier étage est d'une superficie couverte de 87,25 m² composé d'un salon, 3 chambres à coucher une salle de bain et une cuisine, le deuxième étage est une superficie couverte de 126,75 m² sous forme duplex composé d'un salon, salle à manger cuisine, toilettes, 3 chambres à coucher et une salle de bain et aussi un appartement d'une superficie de 113,65m² composé de 3 chambres, une salle d'eau et e cuisine, le troisième étage est d'une superficie couverte de 124,75 m² composé d'un salon, cuisine, 3 chambres à coucher et une salle d'eau.

La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 2.102.513,716 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie a lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 sis à la ville de Tunis le mardi 5 janvier 2021 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le !un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2020402468VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de distribution

Le greffier de la chambre de distribution auprès du tribunal de 1ère instance de Siliana annonce l'ouverture de la procédure de distribution d'un montant de 8.092.468 D déjà consigné à la caisse de dépôt et consignation par l'huissier notaire Maitre Jalila El Arbi du 17/5/2018 provenant de l'exécution du jugement n°30046 daté du 7/3/2013 par le tribunal d'appel du Kef au profit de M. Mohamed Raouf Ben Abdelmajid Ben Lamine contre M. Abdelmajid Ben El Behi Sliti et Hatem Ben Abdelmajid Sliti, sachant que le montant est consigné par le reçu n°M008594.

La requête est introduite par Maître Ouslati Yamina au profit de la caisse nationale de sécurité sociale.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit en application de l'article 468 CPCC dans les trente jours de la publication du présent avis à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu le droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2020S01314VEPA2

La République Tunisienne

Ministère de la Justice

Le tribunal de première instance de Tunis

Affaire : N°2005/19

En date du 22/10/2020 il a été décidé par Monsieur le juge chargé de la distribution des deniers au tribunat de première instance de Tunis dans l'affaire n°2005 d'ouvrir les procédures de distribution des deniers déposés à la caisse des

dépôts et consignations sous le numéro R002641 en date du 31/3/2017 et s'élevant à 30.000.000 Dinars d'après la requête de distribution des deniers déposée par Maître Jamoussi Med Sofiène au nom de la banque Arab Tunisien Bank-ATB- représenté par son directeur général contre Radio Tv Tunisienne, matricule fiscale 1023582S et le Créancier déclaré dans l'ordonnance sur requête objet de dépôt des derniers.

Ainsi et En appliquant les dispositions de l'article 468 du C.P.C.C : "Tout créancier désirant participer à la distribution des deniers doit présenter ses titres de créances au greffe du Tribunal dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'Insertion ou de la réception de la lettre recommandée, et le créancier doit aussi, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, et le demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis insertion et sommation prévus aux deux articles précédents."

2020X01701VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SEFINA-SICAF

Société anonyme

Au capital de 17.737.500 Dinars

7 rue n°5 Zone Industrielle Charguia Tunis

Identifiant Unique : 447042 P

Identifiant CNSS : 140974-33

Les actionnaires de la société "SEFINA- Sicaf" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 25/12/2020 à 11h30 à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et du délai de convocation de l'A.G.O.

2. Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2019.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

5. Affectation des résultats.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Fixation des jetons de présence.

8. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2020T01148SANB3

Convocation à l'assemblée générale des Actionnaires

Société Tunisienne d'Industrie Automobile (en liquidation)

Société anonyme

Matricule fiscal : 2584X/AM/000

Registre de commerce : 3609 1996

Le liquidateur de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le mardi 29 décembre 2020 à 10 heures du matin au local du liquidateur au 3ème étage de l'Immeuble sis au n°1 rue des entrepreneurs Tunis.

1- Lecture du rapport d'activité du liquidateur.

2- Renouvellement du mandat du liquidateur.

3- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à tous les associés.

2020T01149SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE TITRISATION

Société de Gestion des FCC

Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif

Société anonyme

Au capital social de 660.000 Dinars

Siège social : Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - les Jardins du Lac II - 1053 - Tunis

Matricule fiscal : 943114/D

RC : B01152006

Les actionnaires de la société 'TUNISIE TITRISATION' - Société de gestion des fonds communs de créances - sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le 28 décembre 2020 à 10h, au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sis à 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2019 ;

2) Lecture : du rapport général du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;

3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées;

4) Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2019;

5) Quitus aux Administrateurs :

6) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.2.2019;

7) Pouvoirs pour formalités.

2020T01153SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

L'Ecole Supérieure Privée Ingénierie et de Technologies ESPRIT

Société anonyme

Capital social : 2.000.000 dinars

Siège social : 18, Rue de l'Usine, Zone Industrielle Charguia 2

Identifiant Unique : 0830823 C

Messieurs les actionnaires de l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologies (ESPRIT), sont invités en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 21 décembre 2020 à 10 heures au 18, Rue de l'Usine, Zone Industrielle Charguia 2, à l'effet de délibérer sur les points suivants :

1- Approbation des conventions réglementées

2- Ratification et cooptation de nouveaux administrateurs

3- Distribution exceptionnelle des dividendes.

2020R02609SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

L'Ecole Supérieure Privée Ingénierie et de Technologies ESPRIT

Société anonyme

Capital social : 2.000.000 dinars

Siège social : 18, Rue de l'Usine, Zone Industrielle Charguia 2

Identifiant Unique : 0830823 C

Messieurs les actionnaires de l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologies (ESPRIT), sont invités en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 21 décembre 2020 à 10 heures au 18, Rue de l'Usine, Zone Industrielle Charguia 2, à l'effet de délibérer sur les points suivants :

1- Approbation des nouveaux statuts

2- Pouvoirs à conférer aux fins des formalités.

2020R02610SANB3

Convocation à la 14ème assemblée générale ordinaire

De la société "STEG International Services"

SA au capital de 50 000 000 DT

Siège social : Les Résidences du Parc, les Jardins de Carthage au Berges du Lac

Identifiant Unique : 0979497B

CNSS n° : 00328296-48

Messieurs les actionnaires de la Société "STEG INTERNATIONAL SERVICES" sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 18 novembre 2020 à 9H au siège de STEG-IS, sis aux Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination de nouveaux administrateurs

2. Lecture et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2019.

3. Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux Etats Financiers arrêtés au 31/12/2019.

4. Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2019.

5. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés

Commerciales.

6. Affectation du Résultat de l'exercice 2019.

7. Quitus aux Administrateurs pour la Gestion de l'exercice 2019.

8. Allocation des jetons de présence.

Les documents concernant cette assemblée sont à la disposition des Actionnaires au siège social de STEG-IS durant le délai légal.

2020R02611SANB3

La Société MATERIELS AUTOS ET DERIVES M.A.D S.A.

Capital social de 7024800 DT

IU : 0018978T

Siège social : Zone Industrielle SOTUBI Mégrine

Messieurs les actionnaires de la Société MATERIELS AUTOS ET DERIVES (M.A.D) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 24/12/2020 à 11 H à l'usine à la Zone Industrielle Mghira, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2018 ;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2018 ;

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018 ;

4- Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2018 ;

5- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;

6- Quitus aux administrateurs ;

7- Affectation des résultats ;

8- Fixation des jetons de présence pour l'année 2018 ;

9- Renouvellement du mandat des administrateurs ;

10- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

11- Pouvoirs pour formalités;

Les documents destinés à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

Veuillez agréer Monsieur l'expression de notre considération distinguée.

2020R02614SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Advanced e-Technologies AeTECH

Société anonyme

Au capital social de 2 223 334 dinars

Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0773418W

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e-Technologies AeTECH sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 25 décembre 2020 à 12H au siège d'AeTECH 03 Rue des Métiers Charguia II et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts.

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société Z.I Ariana Aéroport 03 rue des Métiers Charguia II 2035 Tunis Carthage.

2020R02618SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Advanced e-Technologies AeTECH

Société anonyme

Au capital social de 2 223 334 dinars

Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0773418W

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e-Technologies AeTECH sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 25 décembre 2020 à 11 H au siège d'AeTECH 03 Rue des Métiers Charguia II et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- Approbation des conventions réglementées.

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2019.

- Quitus aux administrateurs.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société Z.I Ariana Aéroport 03 rue des Métiers Charguia II 2035 Tunis Carthage.

2020R02619SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société : «NIWEES TUNISIE SA»

Société anonyme

Au capital de 4 000 000 dinars

RNE : 1622675G

Siège social : Malek Center, Bloc B, 1er étage, bureau n°9, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Les actionnaires de la société NIWEES TUNISIA SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 21/12/2020 au siège social de la société à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité de 2019 ;

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes;

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes;

- Approbation des états financiers de 2019;

- Approbation des opérations et conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation du résultat de 2019 ;

- Fixation des jetons de présence;

- Pouvoirs pour formalités.

2020R02625SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD

AMI ASSURANCES S.A

Société anonyme

Au capital social de 40.983.736 DT

Siège social : Cité Les Pins, Les Berges du Lac II, 1053, Tunis - Tunisie

MF : 845686 P/P/M/000

I.U : 845686 P

Les actionnaires de la société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances SA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 25 décembre 2020, à onze heures trente minutes

(11h30) au siège de la société, Cité les Pins, les Berges du Lac II, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital social de la Société;

2. Augmentation en numéraire du capital social de la Société et approbation de ses modalités;

3. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation définitive de l'augmentation de capital social;

4. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société;

5. Adoption des nouveaux statuts de la Société; et

6. Pouvoirs pour formalités.

Les documents qui seront soumis à cette assemblée générale extraordinaire sont mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dans les délais légaux.

2020R02630SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD

AMI ASSURANCES S.A

Société anonyme

Au capital social de 40.983.736 DT

Siège social : Cité Les Pins, Les Berges du Lac II, 1053, Tunis - Tunisie

MF : 845686 P/P/M/000

I.U : 845686 P

Les actionnaires de la société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Vendredi 25 décembre 2020, à dix heures (10h) au siège de la société, Cité les Pins, les Berges du Lac II, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard quant à la tenue de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019;

7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs;

9. Nomination de nouveaux administrateurs ou renouvellement des mandats de certains administrateurs de la Société;

10. Nomination d'un nouvel administrateur représentant des petits porteurs; et

11. Pouvoirs pour formalités.

Les documents qui seront soumis à cette assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dans les délais légaux.

2020R02631SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

POLYCLINIQUE L'EXCELLENCE

S.A. au capital de 9.360.000 dinars

Adresse : Avenue Taieb Mhiri - 5100 - Mahdia

MF : 1165339V/A/M/000

Les actionnaires de la Polyclinique l'Excellence - Société anonyme au capital de 9.360.000 dinars, sise à Avenue Taieb Mhiri - 5100 Mahdia, sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le dimanche 3 Janvier 2021 à 10 h à l'Hôtel Mahdia Palace en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen de la situation financière de l'entreprise

2- Examen des moyens de financement

3- Approuver le rapport du conseil d'administration

4- Augmenter le capital de 600 000 D en émettant 600 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1000 dinars par action et en fixant la prime d'émission à 200 dinars par action.

5- Déléguer les pouvoirs au conseil d'administration pour la réalisation de l'augmentation du capital.

6- Autres questions

7- Délégation des procédures

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2020S01312SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de développement économique du Hamma SA

Capital : 93460 dinars tunisiens

Siège social : Nahj al-Bashir, Safar al-Hamma

Registre du commerce : B194151998

N° d'identification fiscale : 588599GAM000

Les actionnaires du capital de la Société de développement économique du Hamma sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 18 décembre 2020 à dix heures du matin au siège de la société située au 68 rue Farhat Hashad, Tunis, pour discuter de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard dans la convocation de l'assemblée

2. Examiner et approuver le rapport du conseil d'administration et les états financiers des années 2010-2011-2012.

3. Répartition des résultats comptables pour les années 2010-2011-2012.

4. quitus

5. Annulation de certaines des décisions inscrites au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2018 :

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2013-2014-2015.

- Nomination de M. Raafat Ben Ahmed comme commissaire aux comptes de la société pour les années 2013-2014-2015 et les années 2016-2017-2018.

- Nomination des membres du conseil d'administration pour la période 2012-2018.

2020402472SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

Société de développement économique du Hamma S.A

Son capital : 93460 dinars tunisiens

Siège social : Nahj al-Bashir, Safar al-Hamma

Registre de commerce : B194151998

N° d'identification fiscale : 588599GAM000

Les actionnaires du capital de la Société de développement économique du Hamma sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 18 décembre 2020 à midi (12H) au siège de la société située au 68 rue Farhat Hashad, Tunis, pour discuter de l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la liquidation.

2. Liquidation de la société et nomination d'un liquidateur avec détermination de son salaire.

3. Nomination du commissaire aux comptes pendant la période de liquidation.

4. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2020402473SANB3

Convocation aux actionnaires

Mise à jour

Arab Banking Corporation – Tunisie

(CI – après « Bank ABC – Tunisie »)

SA au capital de : 68.000.000 DT

Siège social : ABC Building rue du lac d'Anacy – 1053 Les Berges du lac Tunis

Tel : 71.86.18.61

Fax : 71.86.09.21

Email : abc.tunis@bank-abc.com

Identifiant Unique : 0577975B

Pour les besoins d'approbation des modifications introduites aux Statuts d'Arab Banking Corporation Tunisie "Bank ABC-Tunisie", la Banque porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 8 décembre 2020 à 14h au siège social de la Banque, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant tel que rectifié :

1. Approbation des délais et des modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

2. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire.

3. Modification des statuts de Bank ABC Tunisie comme suit :

- Articles à modifier : 1, 3, 19, 20, 21, 22, 24, 28,30, 33, 35, 36, 40, 48 et 50.

- Article supprimé : l'Article 29 a été supprimé.

- Article ajouté : l'Article 49 (nouveau) a été ajouté.

- Changement de la numérotation des articles suivants : 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43,44, 45, 46, 47,48 et 49.

- Modification du titre VIII : Du traitement des difficultés et du redressement - Dissolution - Liquidation.

4. Pouvoirs en vue des formalités.

2020402487SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E.

Société anonyme

Capital social : 25 000.000 dinars

Siège social : Immeuble CARTE, Lot BC4, Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Matricule fiscal : 0000205M/P/M/000

Identifiant Unique : 0000205M

Le conseil d'administration tenu le 20/11/2020 convoque les actionnaires de la société à l'assemblée générale extraordinaire le 18 décembre 2020 à 10 H au siège social de la société, Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour des statuts en vue de se conformer aux nouvelles dispositions de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement;

2- Questions diverses.

2020402497SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE VIE

«CARTE VIE»

Société anonyme

Capital social : 15.000.000 dinars

Siège social : Immeuble Carte Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Matricule fiscal : 1180567 V/P/M/000

Identifient unique : 1180567V

Le conseil d'administration tenu le 20/11/2020 convoque les actionnaires de la société à l'assemblée générale extraordinaire le 18 décembre 2020 à 9 H au siège social de la société, Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour des statuts en vue de se conformer aux nouvelles dispositions de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement;

2- Questions diverses.

2020402498SANB3

ACTIFS PRECIEUX APEX SA

Capital : 4 882 000 DT

Rue Tourane Cité Jardin 1152 Zaghouan

Convocation à une assemblée générale pour le 18/12/2020 à 10 heures du matin pour délibérer l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard enregistré dans la tenue et le mode de convocation de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de 2019

- Lecture des états financiers, du rapport de gestion pour l'année 2019 et des rapports du commissaire aux comptes pour le même exercice,

- Approbation des états financiers et du rapport du Conseil arrêtés au 31/12/2019,

- Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation s'il y a lieu des résultats,

- Pouvoir pour formalités.

2020402505SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL

"SOTEMAIL"

Société anonyme

Au capital de 33 713 514 dinars

Siège social : Menzel El Hayet - Monastir - Tunisie

Identifiant unique : 0742284E

CNSS : 151281-58

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le mardi 29 décembre 2020 à 10h à l'hôtel Regency Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital.

2- Lecture et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital et la suppression des droits préférentiels de souscription.

3- Augmentation du capital social en numéraire.

4- suppression du droit préférentiel à la souscription

5- Modification corrélative des statuts.

6- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOTEMAIL.

2020S01332SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société mutuelle de base de service agricole «NOUR»

Nom de la société : Société mutuelle de base de service agricole «NOUR»

Forme juridique : Société mutuelle de base de service agricole

M.F : 1545259L/N/M/000

R.C : C04257952017

La Société mutuelle de base de service agricole «NOUR» annonce la tenue de son assemblée générale ordinaire, et ce, le 18 décembre 2020 à 10h sise à la salle des congrès à l'hôtel ANDALOUSIA Sidi Salem Bizerte. L'ordre du jour postera sur :

1- Présentation du rapport morale de la société mutuelle de base de service agricole «NOUR »

2- Présentation des rapports financiers du commissaire aux comptes de la société pour l'année 2019 et les approuver

3- Décharge des membres du conseil d'administration

4- Renouvellement d'un tiers des membres du conseil d'administration

5- Acceptation des nouveaux adhérents

6- Divers.

Remarque : les candidatures pour devenir membres du conseil d'administration sont ouvertes le mardi 1er décembre et se terminent le 10 décembre.

Les rapports financiers peuvent être consultés à partir du 11 décembre 2020 à la société mutuelle de base des services agricoles «NOUR».

2020R02616SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles

"El Wifak de Volailles" Sousse

Le Président du Conseil d'Administration de la Société

Mutuelle de Base de Services Agricoles "El Wifak" de Volailles Sousse informe les adhérents de la société sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour l'exercice de l'année 2019, au siège social, le 26 décembre 2020, à 9h pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019,

2- Lecture du rapport de la gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2019

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes

4- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2019

5- Quitus au conseil d'administration

6- Mise à jour de la liste des adhérents

7- Affectation des résultats de l'exercice 2019

8- Renouvellement par tiers du conseil d'administration

9- Ratification de la cooptation d'un administrateur

10- Jetons de présence à allouer aux membres du conseil.

Tout adhérent a le droit de consulter le rapport moral et financier et le rapport du commissaire aux comptes et les états financiers au siège de la société à partir du 18/12/2020 jusqu'au 25/12/2020

Tout adhérent intéressé par la candidature au renouvellement du conseil d'administration est tenu de présenter une demande au nom de président du conseil d'administration à partir du 7/12/2020 au 15/12/2020 à 12h, avec paiement d'un montant égal à cinq cent dinars (valeur du cinq actions).

2020S01310SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

La Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT», SA, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°0226671F, déclare la perte de son titre de propriété n°57031/03 relatif au terrain dénommé "INTILAKA" objet du titre foncier n°26378 Mahdia sis à Bir Zrelli délégation Boumerdess, Gouvernorat de Mahdia.

Certificat de perte délivré par le poste de police - Sousse Sud n°1000 du 13/11/2020.

2020S01315DIVD2

Avis

Najeh Mzid annonce quelle possède une part d'une parcelle de terre et sa construction sise à la route de l'Afrane klm 6 son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au notaire Sami Sallemi dans un délai de 70 jours passé ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2020X01688DIVD2

Avis

Guesmi Belguesem annonce qu'il possède un terrain d'une superficie de 400 m² environ sise à la route el Matar km 8 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 70 jours passé ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2020X01694DIVD2

Avis

Les héritiers de Fourati Zoubir annoncent qu'ils possèdent un terrain d'une superficie de 6246 m² et un terrain d'une superficie de 11571 m² sise entre route Atia et Aguereb Km 11 Sfax leur titre de propriété a disparu ils veulent avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au tribunal de première instance de Sfax dans un délai de 70 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2020X01695DIVD2

Avis

Monsieur Héni Ben Mohamed Ben Ahmed Ben Rawina annonce qu'il possède une maison de type rural composé de deux pièces une cuisine et un bloc sanitaire sis cité el Nour Agereb Sfax. Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale. Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2020X01698DIVD2

Rectificatifs

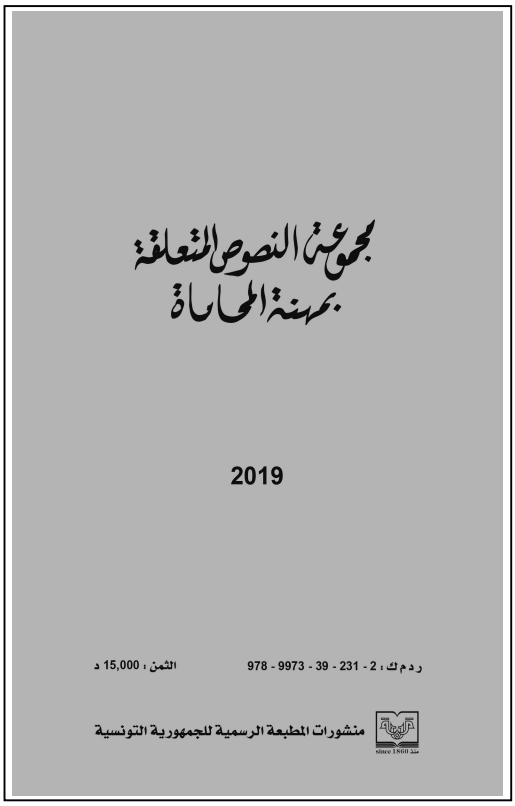
SMART FINANCE

Identifiant unique : 0609956A

Additif à l'annonce n°2020402271SANB2

En complément de l'annonce publiée au Jort n°83 en date du 13 novembre 2020 sous le n°2020402271SANB2 le compte bancaire indisponible de l'augmentation de capital est ouvert auprès de l'amen Bank agence Place pasteur sous le n°001.340.001.775.

2020402469RECZ9



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-231-2

الحجم : 20 X 13

الثمن : 15,000 د



Edition : 2019

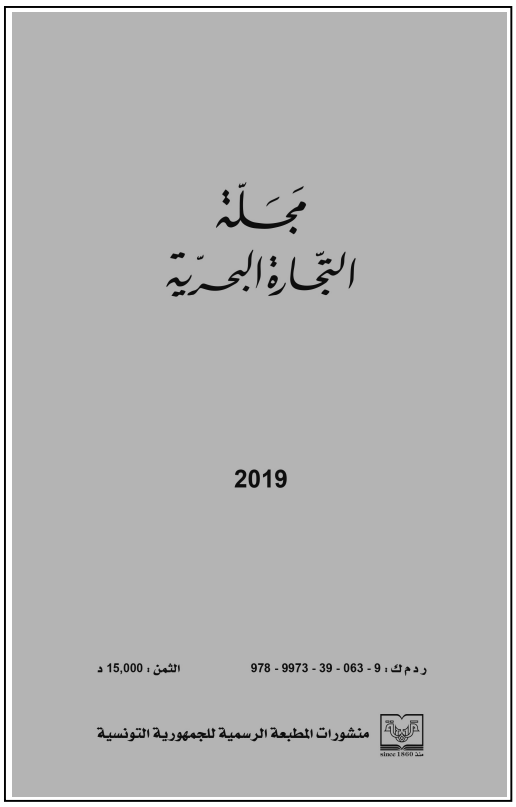
I S B N : 978-9973-39-231-2

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-063-9

الحجم : 20 X 13

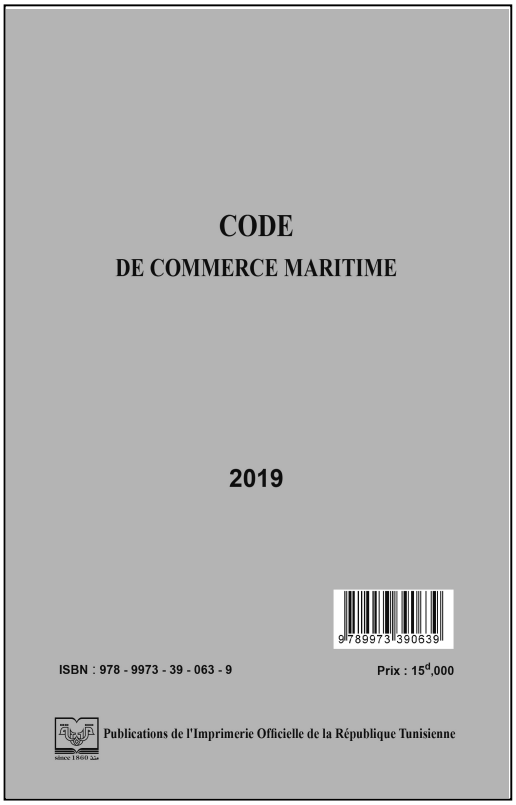
الثمن : 15,000 د

Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-063-9

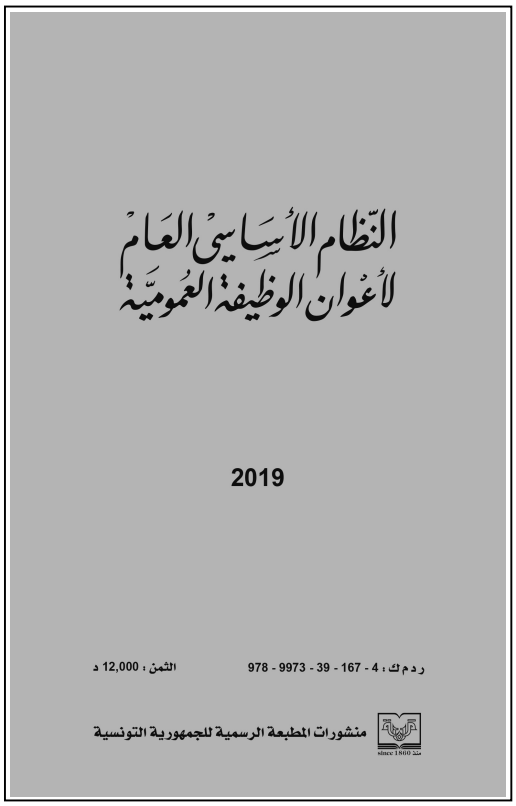
Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D



* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

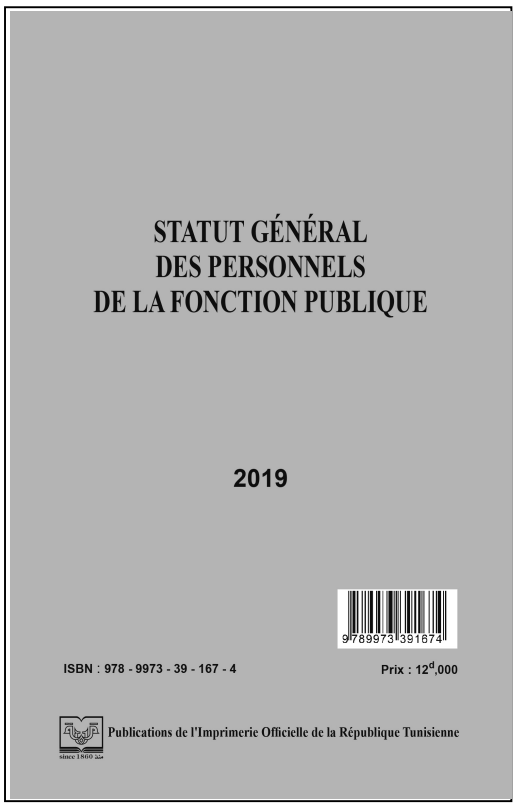


منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-167-4

الحجم : 20 X 13

الثمن : 12,000 د



Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-167-4

Format : 20 X 13

Prix : 12,000 D

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus